

Le **Comité des Fêtes de TOURVILLE en AUGÉ**
organise son **VIDE-GRENIER**

DIMANCHE de PENTECÔTE - le 24 mai 2026

RESERVE UNIQUEMENT AUX PARTICULIERS
RESTAURATION & BUVETTE SUR PLACE TOUTE LA JOURNÉE
(Pêche à la ligne, jeux divers, vente d'animaux, de consommables interdits)

Le mètre linéaire est fixé à **3,50 €**

Location sur place de tables et tréteaux (environ 2 mètres de long) : **5€ la journée**

Renseignements : cdfcourville@orange.fr
Tél : 07.87.73.29.05

Réservations par courrier :

Envoyer ou déposer votre bon de réservation, avec les règlements et photocopie de votre pièce d'identité, à l'adresse suivante :

Comité des Fêtes 10a route de Saint Martin 14130 TOURVILLE en AUGÉ

BON DE RESERVATION

NOM : **Prénom :**

Adresse :

Adresse mail : **Tel :**

	Carte Nationale d'Identité	Passeport	Permis de Conduire	Autres
N°				
Date de délivrance				
Autorité				

NOMBRE DE METRE(S) : X 3,50 € = Euros

NOMBRE DE TABLE(S) : X 5 € = Euros

TOTAL : Euros

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas exercer la profession de brocanteur, antiquaire, négociant en vieux métaux, camelot ou autres
- Ne pas être inscrit au Registre du Commerce sous ces qualités ;
- Ne pas représenter ou agir pour le compte d'un professionnel, d'une société etc... ;
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L.310-2 du Code du Commerce) ;
- Ne pas avoir participé à plus de deux ventes au déballage pour l'année 2026

Fait à , le | ____ | ____ | ____ |

Signature :



IMPORTANT :

REGLEMENT A EFFECTUER **OBLIGATOIREMENT** A LA RESERVATION PAR CHEQUE BANCAIRE **ETABLI A L'ORDRE DU COMITE DES FETES DE TOURVILLE en AUGE.**

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LES SOMMES ENGAGEES PAR LES EXPOSANTS SERONT RESTITUEES UNIQUEMENT EN CAS D'ANNULATION DU VIDE-GRENIER PAR LE COMITE DES FETES DE TOURVILLE EN AUGE.

TOUTE ANNULATION POUR CONVENANCE PERSONNELLE DE LA PART DES EXPOSANTS ENTRAINERAIT LA PERTE DES SOMMES ENGAGEES RELATIVES A LA LOCATION DE L'EMPLACEMENT ET/OU DES TABLES, SEULE LA CAUTION SERAIT ALORS RESTITUEE.

LES EXPOSANTS SERONT INVITES A STATIONNER LEURS VEHICULES EN DEHORS DU TERRAIN COMMUNAL SUR DES PARKINGS PREVUS A CET EFFET.

UN CHEQUE DE CAUTION DE 20€ SERA DEMANDE LORS DE L'INSCRIPTION. IL SERA RESTITUE SOUS RESERVE DE LAISSER VOTRE EMBLACEMENT PROPRE ET SANS AUCUNE POUBELLE.